

SOUS-PREFECTURE DE RIOM
Direction Départementale de Territoires

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301037
«MARAIS SALE DE SAINT BEAUZIRE»
Réunion du 17 avril 2014**

La réunion est présidée par M. le Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Riom, François RAMIREZ.

Sont présents :

CHABRIER Michel	Mairie de St-Beauzire
CHEVARIN Jérôme	APRR
COLOMBEY Roger	FDEN 63
CORDONNIER Stéphane	CEN Auvergne
HEBRARD Jean-Pierre	Mairie de St-Beauzire (maire)
MIZOULE JACQUES	Communauté de communes Limagne d'Ennezat
QUENTIN Hugues	Mairie de St-Beauzire (adjoint)
PENAY Bernard	Société de chasse de St-Beauzire
PINEAU Xavier	DDT 63
RAMIREZ François	Sous préfecture de RIOM
TABOURIN Pierre	DREAL Auvergne
TRILLON Mathieu	Jeunes Agriculteurs

Sont Excusés : Conseil Régional d'Auvergne



M. le Secrétaire général présente l'ordre du jour : rappel des enjeux du document d'objectifs et bilan des actions réalisées depuis 2009, bilan des actions 2013, projet d'enlèvement du remblai par APRR et programme d'actions 2014.

Les actions se sont déroulées comme prévu lors du dernier comité de pilotage. Les résultats des suivis de la flore montrent l'efficacité des travaux. Les thèmes suivants ont fait l'objet de discussions ou de précisions :

Composition du comité de pilotage

M. Mizoule signale le remplacement de l'association Clermont Biopôle Limagne par le Syndicat mixte Clermont Biopôle Limagne. L'arrêté de composition du comité de pilotage a été modifié en date du 27 septembre 2013, pour ajouter, entre autres, cette collectivité. Il sera joint au présent compte-rendu.

Bilan des actions 2009-2013

Le document d'objectifs se termine théoriquement fin 2014 et devrait donc être révisé. Toutefois la DREAL précise que ce site n'est pas prioritaire car d'autres documents sont encore plus anciens et que leur validité peut être prolongée au-delà des 6 ans théoriques. Comme il n'y a pas de changement majeur et que certaines actions n'ont pas encore été réalisées, le comité de pilotage propose de poursuivre les actions sur la base du document d'objectifs existant. M.Mizoule insiste notamment sur une meilleure prise en compte des aspects hydrauliques. Une étude sera envisagée sur ce thème en 2015 pour mieux comprendre l'évolution de la piézométrie du secteur et les relations entre la nappe d'eau douce et la nappe salée.

Bilan des actions de l'année 2013

La DREAL précise que le logiciel SUDOCO dans lequel l'opérateur saisit toutes les opérations a surtout été créé pour un usage interne du ministère de l'environnement.

Il n'y a pas de relation forte entre ce site Natura 2000 et la définition en cours de la trame verte et bleue à l'échelle de la région. Sur ce site, les problèmes de connections écologiques sont à une échelle fine que n'aborde pas la trame régionale (grands corridors).

Projet d'évacuation du remblai en dehors du site en 2014

Utilisation du remblai de la zone Natura 2000 :

La terre du remblai a été analysée et contient de l'Arsenic. Toutefois, l'administration a considéré qu'il s'agissait du « bruit de fond » normal pour la région et que cela n'était pas lié à une pollution. Elle a donc autorisé l'utilisation de cette terre pour les talus autoroutiers de l'A71 par un courrier adressé à APPR en mars 2014. APPR propose donc de récupérer 5000 mètres cubes. Le manque de disponibilité foncière pour le stockage ne permet pas d'en récupérer plus. Le comité de pilotage valide le prélèvement de la terre au niveau de la zone qui est perpendiculaire à l'autoroute car c'est là qu'il y a le plus de chance de restaurer des prés salés. L'accès des véhicules de chantier se fera par le remblai et ne dégradera donc pas le marais. La remise en état du chemin rural sera assurée par APPR après les travaux. Cette opération devrait permettre de restaurer 1200 à 1500 m² de marais. Elle se déroulera en juillet-août 2014. Elle sera financée et mise en œuvre par APPR et encadrée par le CEN Auvergne.

Articulation avec le contrat Natura 2000 :

Les travaux de déplacement du remblai liés au contrat Natura 2000 sont terminés. Cette opération se fera donc en continuité mais dans un autre cadre administratif. Le CEN Auvergne prévoit donc de déposer une nouvelle demande de travaux (déclaration préalable avec étude d'incidence Natura 2000 en annexe) en avril 2014. Les délais d'instruction étant d'un mois, ils seront terminés avant la phase travaux.

Projet de clôture anti-lapin sur le remblai en 2014

Le CEN propose de remplacer la clôture fixe prévue initialement par la pose d'une clôture électrique. Celle-ci aurait l'avantage de pouvoir s'adapter au fur et à mesure des opportunités d'enlèvement du remblai. Par contre, il y a des fortes craintes sur le respect des équipements (vol possible de la batterie). M.Penay intervient pour signaler qu'il n'y a plus de lapin sur le site. Depuis deux ans, ils ont attrapé une maladie qui les fait mourir dans leur terrier. Au final, cette année, seul deux lapins ont été prélevés sur le site. La DDT précise que cette réduction des populations de lapins est générale sur le département, sans en connaître précisément les causes. Devant ces faits, le comité de pilotage propose d'annuler la pose prévue du grillage. En cas de nouvelle pullulation dans le futur, une clôture pourra toujours être installée mais les crédits actuellement disponibles ne seront plus utilisables. Le CEN propose d'acheter la clôture électrique par anticipation sur les crédits actuels mais la DREAL signale que la dépense ne sera

pas éligible si la clôture n'est pas posée. Le comité valide donc l'abandon de cette opération avec report des crédits sur l'entretien de la haie. (si besoin, et dans la limite autorisée de 20% du montant de l'action). Le contrat sera donc soldé au 31/12/2014 sans avoir consommé toute l'enveloppe prévisionnelle.

Projet 2015

APRR propose que soit prévue une information et une visite spécifique du site avec les salariés du district de Riom qui sont amenés à intervenir sur ce secteur. Le Cen intégrera ce travail dans les actions 2015, ainsi que l'étude sur les aspects hydrologiques.

La DREAL rappelle que l'animation du site est définie par période de trois ans. Les cinq collectivités présentes dans le comité de pilotage peuvent prendre la présidence du comité de pilotage. A défaut, c'est l'Etat qui s'en charge. Quant à l'animateur, soit il est issu de la structure qui préside le copil, soit il est choisi par appel d'offre pour une période de trois ans. Le mandat actuel confié par l'Etat au CEN Auvergne se termine le 05 janvier 2015.

Après avoir remercié les participants, Monsieur le secrétaire général clôt le comité de pilotage.

Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture,



François RAMIREZ